Déclaration de la délégation guinéenne au débat général de la Première Commission, à l'occasion de la 77^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (2022)

New York, le 12 octobre 2022

Monsieur le Président,

- 1. Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les distingués représentants du Pakistan, du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des 77 et la Chine, du Groupe africain et des Pays non alignés.
- 2. Ensuite, je tiens particulièrement à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de cette 77^{ème} session. Vous et votre Bureau pouvez compter sur le soutien de ma délégation.
- 3. En outre, ma délégation tient à rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur **Omar HILALE** (Royaume du Maroc), pour la dextérité avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions.

Monsieur le Président,

- 4. Aujourd'hui plus qu'hier, il reste évident que rien ne peut justifier la course aux armements ainsi que leur utilisation dans le monde. A ce titre, il est grand temps de poursuivre les efforts pour freiner le rythme vertigineux de la course aux armements. Notre planète a besoin de la stabilité, de la paix et de la quiétude. Les stocks existants des armes de destruction massive doivent faire l'objet de recensement exhaustif en vue de leur élimination systématique. Ces armes constituent une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales. D'où la nécessité de tout mettre en œuvre pour qu'elles ne soient plus utilisées sur des théâtres de conflits tels que les guerres civiles et autres.
- 5. C'est à juste raison que le 26 septembre dernier, le Secrétaire général des Nations Unies, S.E.M Antonio GUTERRES, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires a exhorté les Etats membres de notre Organisation « à utiliser toutes les voies du dialogue, de la diplomatie et des négociations pour apaiser les tensions, réduire les risques et éliminer la menace nucléaire ». Cet appel, qui vient au moment opportun, devrait être entendu et dissuader tous ceux qui encouragent encore la prolifération des armes de destruction massive à travers le monde.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

6. Ces dernières années, il n'est pas rare de constater une nette augmentation des investissements colossaux dans les armes nucléaires. Cela inquiète plus d'un observateur de la vie internationale.

Au même moment, à l'opposé, certaines populations gagnent à peine de quoi manger par jour ; l'éducation des enfants se pose avec acuité et ressemble à un bel idéal, voire à un rêve permanent inassouvi ; d'autres sont confrontées aux effets néfastes des changements climatiques ; bref, exposés à la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions. Et chaque jour qui passe, l'horizon s'assombri, les ténèbres remplacent la joie de vivre, l'avenir devient de plus en plus incertain.

7. Dans un tel contexte, la communauté internationale devrait changer de fusil d'épaule, en envisageant une nouvelle approche du désarment et de la non-prolifération nucléaire en vue de garantir la paix et la sécurité internationales. De notre avis, aucune nation du monde ne peut mener seule la guerre nucléaire et en sortir victorieuse. D'où la conjugaison des efforts de tous les pays, petits ou grands, riches ou pauvres, pour une lutte sans merci contre les armes de destruction massive. La survie de notre planète en dépend grandement!

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- 8. Sur le continent africain, depuis le 15 juillet 2009, le Traité de Pélindaba ou Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique est officiellement entré en vigueur. Le paragraphe 5 de son préambule indique que « la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique contribuera notablement à renforcer le régime de non-prolifération, à promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à promouvoir le désarment général et complet et à favoriser la paix et la sécurité régionales et internationales ».
- 9. Pour l'Afrique, en plus des menaces nucléaires, bactériologiques, chimiques et autres attaques liées à la cybercriminalité, la circulation des armes légères de petit calibre continue d'être une vive préoccupation pour le maintien de la paix et de la sécurité. Plus de 800 millions d'armes sont en circulation dans le monde dont 100 à 150 millions en Afrique. Pour illustrer leur ampleur, les statistiques disponibles indiquent que sur 500.000 morts par an, directement imputables aux armes légères, 300.000 ont lieu dans le cadre d'un conflit et 200.000 dans les situations dites « pacifiques ».

- 10. En vue de règlementer leur circulation, ma délégation suggère : (i) l'intensification de la sensibilisation des élus locaux le long des frontières ; (ii) le renforcement de la lutte contre la corruption liée au commerce et à la détention illicite des armes ; l'identification des fabricants et des acheteurs à travers le traçage et le marquage
- 11. Dans un contexte marqué par l'intensification du phénomène du terrorisme et des conflits armés, la circulation incontrôlée de ces armes menace dangereusement la sécurité du continent. Elles peuvent facilement se retrouver dans les mains de groupes armés, terroristes ou criminels ; elles sont utilisées pour commettre des crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou de violations des droits humains. Très malheureusement, les populations civiles sont les plus exposées par rapport aux dommages causés par ces hors-la-loi.
- 12. En tout état de cause, c'est le lieu d'interpeller la communauté internationale à combattre vigoureusement ce phénomène dangereux pour la sécurité de l'Afrique et du monde. A ce jour, pour inverser cette tendance, le partage d'informations et la coopération de tous les pays concernés sont plus que nécessaires et indispensables dans la lutte contre la prolifération, le commerce illicite et le détournement des armes volées.

Mesdames et Messieurs,

- 13. La République de Guinée n'échappe pas au phénomène de prolifération et de circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Pour y faire face, une Commission nationale a été mise en place. Celle-ci a élaboré pour la période 2018-2022, un plan d'action national très ambitieux et décisif, notamment axé sur : (i) l'élaboration de réglementation sur le marquage des armes à feu de fabrication artisanale ; (ii) le marquage et l'enregistrement des armes détenues par des civils ; (iii) l'identification et le recensement des fabricants locaux ; (iv) l'installation des scanners à la rentrée des différentes frontières du pays.
- 14. Pour pérenniser et consolider ces acquis, l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux ont été intimement associés à cette démarche des autorités guinéennes. Les résultats mesurables et satisfaisants sont perceptibles sur le terrain. Toutefois, le combat est loin d'être gagné car, le phénomène de prolifération et de circulation illicite des armes légères et de petit calibre est une lutte de longue haleine et nécessite des moyens suffisants et une vigilance accrue de tous les jours et à tous les niveaux.

Je vous remercie.